



Mémoire sur le financement des universités au Québec

Association étudiante de la Télé-Université (AÉTÉLUQ)

Mémoire par le conseil d'administration (résolution CAHS-180123-01)

23 janvier 2018

Rédaction:

- Stéphane P. Pageau, chercheur contractuel
Détenteur d'une maîtrise en science politique, discipline qu'il a approfondi au troisième cycle. Dans sa vie professionnelle, il a complété des mandats de recherche pour des organisations comme l'Assemblée nationale du Québec, la fédération des étudiants du Québec et l'Université de Montréal.
- Francis Bouchard, directeur exécutif

Révision:

- Francis Bouchard, directeur exécutif
- Conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ 2017-2018.

L'AÉTÉLUQ

L'Association étudiante de la Télé-Université (AÉTÉLUQ) a été créée par des étudiant-es de la TÉLUQ afin de défendre et de promouvoir leurs intérêts académiques, économiques, sociaux et politiques, le 3 octobre 1994. L'AÉTÉLUQ a pour principes la démocratie au sein de ses instances, la pleine participation au sein des instances universitaires, la transparence, l'accessibilité à une éducation publique de qualité et la solidarité avec les luttes sociales.

Informations de contact

Association étudiante de la Télé-Université - AÉTÉLUQ
5800, rue Saint-Denis, Bureau 1105, Montréal (Québec), H2S 3L5
Téléphone: 1 (800) 665-4333 poste 2029 / (514) 843-2015 poste 2029
Courriel: permanence@aeteluq.org

Table des matières

Rappel de recommandations	3
Introduction	6
Contexte de la TÉLUQ	8
Qui sont les étudiants?	8
L'effectif étudiant	9
Les grands principes du financement universitaire	13
Vers une plus grande accessibilité des études universitaires	13
Attester le caractère particulier pour la TÉLUQ	13
Promouvoir une vision plus intégrée et collaborative de la relation entre universités	14
Assurer la qualité de l'enseignement	14
La transparence	15
Rendre effectif le principe du français comme langue officielle et commune	15
La formation à distance: la TÉLUQ comme pilier	17
La formation à distance doit être valorisée	17
Investir en recherche : Le Québec à l'avant-garde	18
Vers un modèle plus intégré	19
Exemple des autres pays	20
Un moratoire pour les nouveaux campus	21
Modèle du partage des coûts et des revenus	22
Propositions de l'AÉTÉLUQ sur le financement des universités au Québec	23
Conclusion	37
Bibliographie	38

Rappel de recommandations

Recommandation 1 : Que la TÉLUQ bénéficie d'une subvention pour mission particulière bonifiée dans son financement public pour prendre en compte la population étudiante majoritairement à temps partiel.

Recommandation 2 : Qu'il soit reconnu que la TÉLUQ a une mission d'établissement en région dans son financement et dans ses activités.

Recommandation 3 : Que le ministère continue d'approfondir le système de classification de la recherche et des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER).

Recommandation 4 : Que le recours à la grille de pondération s'applique de manière différenciée à la TÉLUQ pour refléter les cours réels de l'enseignement.

Recommandation 5 : Que la grille de pondération serve d'outil à la promotion du français, langue officielle et commune, de l'enseignement universitaire au Québec.

Recommandation 6 : Que la subvention pour le soutien à l'enseignement et à la recherche soit modifiée en augmentant l'enveloppe de base et en changeant l'étalon EETP pour y inclure une forme améliorée pour la prise en compte des étudiants à temps partiel.

Recommandation 7: Qu'il y ait une révision des subventions spécifiques pour qu'elles soient fondées sur les priorités du gouvernement.

Recommandation 8: Que la recommandation 14 du Rapport Tremblay-Roy sur les mesures prioritaires de la politique de financement des universités soit appliquée.

Recommandation 9: Que les universités aient l'obligation de rendre disponible aux associations étudiantes accréditées ou reconnues les statistiques annuelles de leur établissement.

Recommandation 10: Que la liste des frais institutionnels obligatoires de toutes les universités du Québec soient rendues publiques sur le site internet du ministère dans une dénomination standardisée.

Recommandation 11: Que les règles d'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO) soient révisés afin d'inclure des incitatifs à la négociation de bonne foi entre les administrations universitaires et les associations étudiantes accréditées ou reconnues, notamment en ajoutant une durée limite de négociation.

Recommandation 12: Que le ministère responsable de l'enseignement supérieur étudie l'équivalence des coûts entre les services offerts par les universités.

Recommandation 13: Que les frais institutionnels obligatoires, qui sont différenciés entre les universités, soient pris en compte dans le calcul des prêts et bourses octroyés par le programme québécois d'aide financière aux études (AFE).

Recommandation 14 : Que soit créé un Conseil national des universités du Québec (CNUQ) chargé d'encadrer le développement cohérent des universités, d'étudier les dossiers d'intérêts au réseau et d'autoriser les investissements majeurs tout en réduisant la concurrence des universités avec les fonds publics.

Recommandation 15 : Que soit adoptée une Politique sur la formation à distance au Québec visant à disposer d'une vision d'ensemble et un développement cohérent permettant de se doter d'un réseau de niveau mondial.

Recommandation 16 : Que la TÉLUQ reçoive la mission particulière de recherche dans le domaine de la formation à distance et bénéficie d'une subvention particulière afin de remplir cette mission.

Introduction

Le Québec a connu plusieurs bouleversements dans le milieu de l'éducation supérieur depuis l'établissement du premier régime de financement étatique des universités en 1969. La dernière politique sur le financement des universités a été établie par le ministre de l'Éducation François Legault, alors député du parti québécois sous le gouvernement Bouchard, en 2000. Depuis l'établissement de cette politique, le Québec a connu les deux plus grosses grèves étudiantes de son histoire, mais c'est surtout depuis le printemps 2012 que l'attention médiatique s'est accrue sur le financement des universités. Le sous-financement des universités est décrié périodiquement par les recteurs, les syndicats de professeurs et les associations étudiantes.

La réflexion est bien entamée depuis le printemps 2012. Le gouvernement de Pauline Marois a mis en place le Sommet sur l'éducation supérieure à l'hiver 2013 qui a engendré le Chantier sur le financement des universités. Ce chantier a pris la forme d'une vaste consultation des différents groupes et institutions qui ont déposé des dizaines de mémoires aux commissaires. Ces derniers ont déposé en juin 2014, un rapport au gouvernement faisant des recommandations qui, sans changer fondamentalement les principes qui sous-tendent la politique de financement en vigueur, propose de revoir plusieurs paramètres.

En juin 2015, la TÉLUQ et l'AÉTÉLUQ sont plus spécifiquement interpellés lorsque le Conseil supérieur de l'éducation remet au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un avis sur la formation à distance dans les universités québécoises. La réflexion sur la formation à distance est maintenant ouverte, ce qui par conséquent devient une réflexion sur le rôle de la

TÉLUQ. Celle-ci est cruciale pour l'AÉTÉLUQ dont l'existence de l'université qui la chapeaute a été remise en cause par le gouvernement actuel¹.

Il y a donc une fenêtre d'opportunité dans le débat public pour un changement de politique publique. L'AÉTÉLUQ compte participer pleinement à la discussion en y apportant son expérience originale. Finalement, une mise à jour des positions de l'AÉTÉLUQ sur le financement des universités est nécessaire pour positionner l'organisation dans la nouvelle configuration de la représentation du mouvement étudiant au Québec.

1

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/30/01-4915503-la-TÉLUQ-menacee-de-fermeture.php>

Contexte de la TÉLUQ

L'ÀÉTÉLUQ a pour vocation principale la représentation des intérêts économiques, académiques, sociaux et politiques de ses membres auprès des différentes instances pouvant avoir une influence sur leurs droits, leurs intérêts et leurs objectifs. L'ÀÉTÉLUQ représente également ses membres auprès du grand public par l'entremise des différents médias.

L'association des étudiants de la TÉLUQ est à l'image de l'université qui l'héberge : unique dans le paysage des associations étudiantes. Par la clientèle qu'elle représente, l'association se distingue et apporte une contribution originale au débat sur l'éducation au Québec. Toutefois, par les principes qu'elle défend, l'ÀÉTÉLUQ vient créer des ponts avec les autres associations étudiantes et participer pleinement au mouvement étudiant et dans les instances de l'État québécois. Les principes sont définis ainsi :

L'ÀÉTÉLUQ a pour principes la démocratie au sein de ses instances, la pleine participation au sein des instances universitaires, la transparence, l'accessibilité à une éducation publique de qualité et la solidarité avec les luttes sociales.

Parallèlement à la défense des intérêts de ses membres, l'ÀÉTÉLUQ offre des services directement aux étudiants qui visent à améliorer leur expérience d'étudiants à la TÉLUQ, mais également par le soutien à leurs projets personnels.

Qui sont les étudiants?

La communauté étudiante de la TÉLUQ est unique et de ses particularités découlent des besoins et des intérêts singuliers que l'ÀÉTÉLUQ se doit de représenter. Cette section décrira la nature de la communauté étudiante. De ce portrait sortiront les priorités et les principes qui soutiendront l'analyse et les propositions de l'ÀÉTÉLUQ sur le financement des universités au Québec.

Les données détaillées dans cette section résultent de plusieurs sources, mais principalement le *Bilan et perspectives de la TÉLUQ* que l'université a transmis aux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec en 2014. Ce sont les données les plus récentes disponibles. Elles ne sont pas auditées, mais puisque présentés aux parlementaires, leur véracité est attestée sous serment².

L'effectif étudiant

Pour l'année 2013-2014, la TÉLUQ compte 8405 étudiants et un résultat de 3444,58 effectifs étudiants équivalent à temps plein (EEETP). La très grande majorité des étudiants (93 %)³ sont inscrits à temps partiel. Pour l'ensemble du réseau de l'Université du Québec (UQ), cette proportion est à 32%⁴. À elle seule, l'AÉTÉLUQ représente 9 % de l'ensemble des étudiants à temps partiel du premier cycle au Québec et 20 % de l'ensemble des étudiants à temps partiel du réseau de l'UQ⁵. L'AÉTÉLUQ est donc la seule association étudiante d'ampleur dont la majorité de ses membres sont étudiants à temps partiel.

Le premier cycle est prédominant pour la TÉLUQ puisque 91 % de ses effectifs y sont inscrits contre 75 % des étudiants du réseau UQ. Sans pouvoir l'affirmer avec certitude avec les données disponibles, les étudiants de la TÉLUQ sont plus âgés puisque 37% ont entre 30 et 39 ans (contre 19% pour le Réseau UQ) et 28% ont 40 ans ou plus (contre 12% pour le Réseau UQ)⁶. Or, le réseau UQ présente un plus grand pourcentage d'étudiant aux cycles supérieurs ce qui normalement devrait augmenter la moyenne d'âge et que la catégorie utilisée est plus large. L'AÉTÉLUQ représente donc une population plus âgée que la moyenne, majoritairement inscrite au premier cycle.

² Dans le cas où elles seraient fausses, l'administration de la TÉLUQ serait soumise à un outrage au parlement.

³ *Bilan et perspectives de la TELUQ, TELUQ, 2015*

⁴ Rapport d'enquête ICOPE 2016,

http://www.uquebec.ca/dri/publications/rapports_de_recherche/rapport_enquete_icope_2016_vf.pdf

⁵ Chiffre calculé à partir des données de Universités Canada.

<http://www.univcan.ca/fr/universites/statistiques/effectifs-par-universite/>
consulté le 8 mai 2017.

⁶ Rapport d'enquête ICOPE 2016,

http://www.uquebec.ca/dri/publications/rapports_de_recherche/rapport_enquete_icope_2016_vf.pdf

L'effectif étudiant de la TÉLUQ est largement dominé par les étudiants inscrits en sciences de l'administration. Une discipline qui représente 49 % de l'effectif étudiant. Le second secteur d'activités en importance, les arts, lettres et sciences humaines représentent 31 % de l'effectif. En résumé, 80 % des étudiants de la TÉLUQ étudient soit en administration, soit en arts, lettres et sciences humaines. Ce sont des domaines d'études qui ne nécessitent pas d'infrastructure physique de grande importance. Ce sont également des disciplines qui souvent complètent une formation initiale ou subséquente⁷. Comme dans l'ensemble du réseau UQ, la population étudiante de la TÉLUQ est composée majoritairement de femmes.

Selon les administrateurs de la TÉLUQ lors de leur audience devant la Commission de la culture et de l'éducation en 2015, les étudiants de la TÉLUQ proviennent en très grande majorité (environ les trois quarts) des grands centres du Québec (région de Québec et région de Montréal). Ce sont également les centres urbains où l'université a des infrastructures administratives physiques. De l'aveu de ses administrateurs, la TÉLUQ n'est pas très connue hors des grands centres urbains⁸.

Alors qu'elle est la première université de la francophonie entièrement dédiée à la formation à distance, la TÉLUQ n'attire pas une pléiade d'étudiants étrangers. Seulement 1,1 % des étudiants proviennent de l'extérieur du Canada et seulement 15 étudiants proviennent du reste du Canada⁹.

Les étudiants de la TÉLUQ sont plus nombreux à être à l'emploi que les étudiants du réseau de l'UQ. À la TÉLUQ, 86 % des étudiants sont à l'emploi comparé à 70 % des étudiants du réseau UQ. Il est concevable que les étudiants de la TÉLUQ, plus âgés que la moyenne et inscrit à temps partiel, aient de plus importants revenus que la majorité des étudiants. Malheureusement, les revenus moyens des étudiants de la

⁷ *Bilan et perspectives de la TELUQ*, 2015.

⁸ Audition des dirigeants de la TELUQ à l'Assemblée nationale du Québec, 2015, <http://m.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-60643.html>

⁹ *Bilan et perspectives de la TELUQ*, 2015.

TÉLUQ ne sont pas disponibles à l'AÉTÉLUQ ni le nombre d'étudiants ayant recours aux prêts et bourses, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse avec certitude.

Les étudiants de la TÉLUQ sont proportionnellement plus nombreux également à avoir une personne à charge. En effet, 50 % de l'effectif étudiant de la télé-université ont une personne à charge alors que pour le reste du réseau UQ, il s'agit de 24 %.

Une autre statistique distinctive des étudiants de la TÉLUQ est que ceux-ci sont plus nombreux que la moyenne à être de première génération universitaire. Ce concept définit les étudiants dont aucun des deux parents n'ait fréquenté une institution d'enseignement supérieure¹⁰. Dans une proportion de 65 %, les étudiants de la TÉLUQ ont des parents n'ayant pas été à l'université. Toutefois, 46 % d'entre eux ont déjà une scolarité universitaire¹¹.

Ce portrait de la communauté étudiante nous renseigne sur le type d'étudiant moyen de la TÉLUQ et comparativement avec les étudiants du réseau de l'UQ :

Les étudiants de la TÉLUQ sont :

- ... des femmes en majorité
- ... plus âgé(e)s que la moyenne
- ... majoritairement inscrit à temps partiel (plus prononcé que la moyenne)
- ... majoritairement inscrit au premier cycle (plus prononcé que la moyenne)
- ... majoritairement inscrit en administration et en arts, lettres et sciences humaines.
- ... proviennent des grands centres
- ... majoritairement à l'emploi (plus prononcé que la moyenne)
- ... doublement plus nombreux à avoir une personne à charge

¹⁰ Portrait socioéducatif des étudiants de première générations, Université du Québec, 2015. http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/09/Portrait-EPG_Faits-saillants-27-10-2015.pdf

¹¹ Audition des dirigeants de la TELUQ à l'Assemblée nationale du Québec, 2015, <http://m.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-60643.html>

Ces informations permettent d'inférer sur les priorités des étudiants de la TÉLUQ. Leur âge, leur domaine d'étude, leur revenu supposé, leur inscription à temps partiel montre que leur parcours universitaire est atypique, probablement motivé par une volonté de compléter leur formation, une réorientation de carrière, une volonté d'avancement professionnel. Bref, il s'agit d'une communauté étudiante orientée vers le marché du travail et peu vers la recherche ou les cycles supérieurs.

Les grands principes du financement universitaire

Nous croyons que l'extrême flexibilité (moment du début des cours, flexibilité de l'horaire et du cheminement, limitation du transport, etc.) qu'offre la TÉLUQ par sa formule de formation à distance est en grande partie ce qui attire les étudiants. Les étudiants de la TÉLUQ ne se destinent pas en majorité à une grande carrière universitaire, mais plutôt à augmenter leur employabilité. Pour ce faire, l'AÉTÉLUQ entend défendre certains principes qui cadrent l'interprétation de l'organisation sur système de financement actuel et sur les réformes proposées et anticipées.

Vers une plus grande accessibilité des études universitaires

D'abord, l'accessibilité des études universitaires est une priorité structurant la réflexion de l'AÉTÉLUQ sur le financement universitaire. Tout Québécois jugeant que les études universitaires améliorera sa condition de vie doit pouvoir être capable de réunir les conditions de sa propre réussite académique et que son statut socioéconomique ne soit pas une barrière à son apprentissage ou à sa capacité même d'accéder aux études universitaires. C'est un principe de base qui allie une vision valorisant les retombées personnelles et sociales de l'éducation et égalité des chances. Aussi, le financement doit traduire la nouvelle réalité des étudiants appelés «non-traditionnels»¹² et des étudiants à temps partiel constituant une très grande partie des étudiants de la TÉLUQ; pour les étudiants, mais aussi pour les universités.

Attester le caractère particulier pour la TÉLUQ

L'AÉTÉLUQ entend défendre dans ses positions, que le gouvernement atteste, dans sa formule de financement, le caractère particulier de la TÉLUQ. Seule université exclusivement orientée vers la formation à distance, la TÉLUQ a une population étudiante particulière, des impératifs financiers originaux et une mission unique dans le paysage québécois. Elle se compare difficilement avec les autres universités et la

¹² Telle que définie par le CAPRES.

<http://www.capres.ca/2016/09/limportance-croissante-etudiants-non-traditionnels/>

formule de financement doit rendre justice à ses éléments distinctifs. S'il est normal que les titulaires de charge publique pensent d'abord aux universités traditionnelles dans leurs propositions de modèle de financement, la TÉLUQ ne doit pas être pénalisée par une lunette trop circonscrite et uniforme sur l'enseignement et l'apprentissage traditionnel.

L'AÉTÉLUQ croit pertinemment que la particularité de la TÉLUQ est un excellent socle pour établir sa renommée. Cette dernière étant également lié avec l'essor de la formation à distance. Pour les membres de l'AÉTÉLUQ, la renommée de la TÉLUQ revêt une importance certaine. La crédibilité du diplôme et des études à la TÉLUQ augmente l'employabilité des étudiants sur le marché du travail.

Promouvoir une vision plus intégrée et collaborative de la relation entre universités

L'AÉTÉLUQ croit que la compétition entre les universités ne doit pas être éliminée, mais tempérée pour que les étudiants aient une offre de programme diversifiée, mais surtout adaptée à leurs besoins spécifiques. Le Québec devrait davantage permettre de diversifier l'expérience universitaire de manière déterritorialisée plutôt que de laisser au principe de la compétition entre les universités le soin de produire cette diversité. L'AÉTÉLUQ aimerait réduire l'approche clientéliste et compétitive entre les universités pour y apporter plus de coopération et de coordination en faveur des besoins des étudiants et du Québec.

Assurer la qualité de l'enseignement

Pour tout étudiant mettant les efforts nécessaires à son éducation, la qualité de l'enseignement est une préoccupation de premier ordre. L'AÉTÉLUQ espère donc que la qualité de l'enseignement soit une des préoccupations du ministère. Pour la TÉLUQ, la qualité de l'enseignement passe par la qualité du média utilisée. Plus précisément, l'infrastructure logicielle se doit d'être à la fine pointe de la technologie et de la recherche pédagogique. La formation à distance doit prendre une place

importante dans le financement universitaire, et la TÉLUQ doit prendre une place importante pour la formation à distance au Québec. Elle doit avoir les moyens de maintenir un niveau approprié. Elle doit être un haut lieu de recherche mondiale sur la formation à distance et être capable d'innovation.

La transparence

L'AÉTÉLUQ croit dans la transparence des institutions publiques. La participation étudiante doit se faire avec une population étudiante informée sur la gestion des administrateurs de leur établissement. Il en va de leur imputabilité. L'association entend donc encourager la diffusion des informations sur les universités au Québec et de la TÉLUQ plus particulièrement dans des formats facilement traitables. À ce sens, l'AÉTÉLUQ encourage donc les mesures gouvernementales visant à une meilleure participation de la communauté universitaire, dont les étudiants sont un acteur incontournable, et du public à la vie universitaire et à la gestion des universités.

Rendre effectif le principe du français comme langue officielle et commune

L'AÉTÉLUQ est consciente que l'intérêt de ses étudiants et des Québécois est que le français reste la langue de travail au Québec. Ainsi, il est important que l'enseignement en français dans les universités soit valorisé et qu'il y ait une attention particulière à toutes mesures de financement qui avantagerait l'enseignement en anglais au détriment de l'enseignement en français.

En tant que première université exclusivement en ligne francophone et partenaire de la société québécoise, l'AÉTÉLUQ considère que la primauté du français dans l'enseignement doit être promue et défendue. Les universités francophones du Québec ont de plus en plus une situation appréciable dans la francophonie et le Québec se doit de capitaliser sur ce contexte et s'assurer que l'enseignement en

français soit de qualité, compétitif et non pénalisé vis-à-vis de l'enseignement en anglais.

La formation à distance: la TÉLUQ comme pilier

L'AÉTÉLUQ consent que la formation à distance est devenue l'un des prismes par lequel on regarde l'avenir de l'éducation au Québec. À titre d'exemple, le Conseil supérieur de l'Éducation a publié en 2013, une étude sur la formation à distance. La formation à distance doit être envisagée en elle-même. Le Québec doit se doter d'une politique de la formation à distance audacieuse, construite sur des bases solides et financée adéquatement. Cette section vise à établir les priorités de l'AÉTÉLUQ quant à une éventuelle politique publique.

Dans un souci de clarté, il est essentiel de référer aux valeurs de l'AÉTÉLUQ selon lesquelles une politique de la formation à distance devrait s'articuler : l'accessibilité des études universitaires, le caractère particulier de la TÉLUQ, limiter la compétition avec les autres universités, un enseignement de qualité, la transparence et le français comme langue officielle et commune.

La formation à distance doit être valorisée

La formation à distance souffre d'une mauvaise perception¹³. Or, rien ne prouve qu'il y ait de différence de qualité, lorsque bien donnée, entre la formation à distance et la formation en présentiel. Toutes les grandes universités du monde ont une offre de cours à distance qui leur sert à promouvoir l'université, mais aussi à augmenter leur revenu.

À partir de ce constat, il convient de voir les avantages reliés à la formation à distance. Alors que la clientèle étudiante est de plus en plus « non traditionnelle », la flexibilité de la formation à distance est un avantage pour un nombre grandissant d'étudiants. Elle améliore l'accessibilité aux études de manière importante. De plus, l'économie de la formation à distance n'obéit pas à la même logique.

¹³<https://www.usherbrooke.ca/ssf/veille/perspectives-ssf/numeros-precedents/janvier-2011/le-ssf-veille/faut-il-reconnaitre-les-cours-en-ligne/>

L'élaboration d'un nouveau cours demande un plus grand investissement initial, mais a un coût de fonctionnement moins important. Dans beaucoup de programmes, une pléiade de cours fait partie du cursus de base et varie très peu avec le temps. Dans un tel contexte, la formation à distance a des avantages évidents relativement aux finances publiques. Il est essentiel que le gouvernement et les universités se dotent d'un plan commun cherchant à valoriser la formation à distance.

Investir en recherche : Le Québec à l'avant-garde

La formation à distance a d'original le fait qu'elle évolue très rapidement au rythme de la technologie informatique. La formation à distance au Québec a une histoire s'étalant sur plusieurs décennies. Le modèle initial de la TÉLUQ où l'on envoyait des cassettes vidéo par la poste aux étudiants est éloigné des plateformes de cours en ligne d'aujourd'hui.

La TÉLUQ est déjà à l'avant-garde dans la recherche universitaire sur la formation à distance et fière d'une expérience qui date depuis 1972. Elle a un positionnement privilégié pour être le fer de lance d'une réflexion globale sur l'amélioration de la formation à distance notamment dans ces champs de recherche : la recherche technologique, l'évaluation de la qualité des cours, de la rétention des étudiants des modèles d'enseignement le plus efficace pour la diplomation. En appelant le gouvernement à développer davantage la formation à distance, nous appelons également à financer fortement, à travers la TÉLUQ comme laboratoire, une recherche académique multidisciplinaire qui allierait technologie informatique et pédagogie.

On ne peut pas qualifier la TÉLUQ comme université de recherche, puisque les activités principales de celle-ci concernent beaucoup plus le côté enseignement de sa mission que son rôle en recherche. La clientèle étudiante ne se destine généralement pas non plus à la recherche académique, ils cherchent plutôt l'amélioration de leur employabilité. Or, la TÉLUQ possède un avantage comparatif

quant à la recherche sur la formation en ligne. Le gouvernement devrait profiter de cet avantage comparatif pour permettre la production d'une recherche qui serait utile pour tout le Québec, qui rayonnait dans le monde francophone et serait toujours à la fine pointe. Dans le modèle de financement actuel, il serait pertinent d'inscrire une enveloppe de financement de la recherche destinée à la formation à distance dans les subventions particulières.

Vers un modèle plus intégré

Le modèle actuel cloisonne un peu la TÉLUQ dans la mesure où bien qu'elle soit la spécialiste de la formation à distance, elle reste une composante du réseau des universités du Québec (ci-après le réseau UQ). En restant une université à part entière du réseau UQ, la TÉLUQ pourrait jouer un rôle plus important dans la formation à distance des autres universités. L'infrastructure informatique de la TÉLUQ pourrait être mise à profit, mais également son expertise en pédagogie de la formation à distance. Le Québec doit réfléchir à la manière d'intégrer la TÉLUQ dans les tendances mondiales de la formation à distance.

La TÉLUQ se retrouve être la principale expertise de formation à distance au Québec, mais souffre d'une perception négative due à la formation à distance elle-même. Les autres universités ont des réputations et des crédibilités variables, mais profitent d'infrastructures et de cours plus traditionnels. Or, le Québec aurait tout à gagner à allier la réputation des grandes universités à l'expertise technologique et pédagogique de la TÉLUQ et affronter le marché francophone de la formation à distance. Tout en continuant ses activités d'enseignement, la TÉLUQ pourrait offrir une infrastructure informatique à moindres coûts aux universités du Québec.

Plusieurs bénéfices pourraient en découler : une augmentation de la collaboration entre les universités, une économie d'échelle, une certaine forme de standardisation de la formation et une augmentation de la crédibilité institutionnelle de la formation à distance. En somme, on valoriserait la formation à distance et

celle-ci aurait alors plus de chance de remplir ses promesses relativement à l'accessibilité de l'éducation et à l'économie du Québec.

Exemple des autres pays

Plus le marché mondial de l'offre académique sera grand, plus les universités devront être compétitives. De ce phénomène, il en résultera que les universités chercheront à étendre leurs champs d'action géographique à un plus grand bassin et devront donc collaborer sur des territoires communs. Concrètement, dans le contexte de la formation à distance, il ne sera pas surprenant de voir les nations organiser la formation à distance autour d'un pôle national; d'une seule marque de commerce.

Le phénomène est déjà visible autour de nous. La France, par exemple, instaure présentement un campus numérique appelé FUN (France Université Numérique) visant le marché africain, entre autres, et proposant au public 20 % de la totalité de l'offre de formation des universités françaises.

Le Royaume-Uni présente également un modèle intégré. L'Open university est la seule qui dispense des cours en ligne. Malgré cela, elle arrive à obtenir de grands taux de satisfaction des étudiants quant à la qualité de cours. Elle arrive à attirer 40 000 étudiants étrangers.

Au Canada, la tendance est également dans l'intégration de la formation à distance. En Colombie-Britannique, le BcCampus est une instance de soutien aux différentes universités en ce qui concerne le développement et la coordination de la formation à distance.

C'est par contre l'Ontario qui est vraiment un chef de file en formation à distance au Canada. Comme au Québec, la formation à distance a été une préoccupation des 30 dernières années. Toutefois, en 2013, le ministère ontarien de la Formation, des Collèges et des Universités (MCFU) décida d'investir 42 millions de dollars dans le soutien à la formation à distance et il en résulta la création de l'Ontario

Online Institute qui a d'original qu'elle constitue un pont entre les établissements universitaires et les étudiants. Ceux-ci se connectent directement sur l'Ontario Online Institute et on accès à tous les cours en ligne des universités partenaires. Les cours sont crédités par leurs universités d'origines. De plus, l'Ontario espère faire des économies d'échelle en évitant le chevauchement des cours au contenu similaire.

L'AÉTÉLUQ préconise une certaine forme d'intégration similaire à ce qui se fait à l'international. Le TÉLUQ est la seule université capable de servir de pôle national de la formation à distance. La collaboration entre la TÉLUQ et les autres universités aurait l'avantage de réduire les coûts, augmenter l'accessibilité aux études universitaires, être plus compétitive sur le marché international et améliorer la perception reliée à la formation à distance.

Un moratoire pour les nouveaux campus

La formation à distance est une solution privilégiée pour l'accessibilité aux études universitaires. Or, là où la formation à distance peut-être le plus utile, c'est-à-dire à l'extérieur des grands centres, les universités ont tendance à créer des campus satellites pour servir un plus grand bassin d'étudiants. L'AÉTÉLUQ demande au gouvernement un moratoire sur l'établissement de nouveaux campus satellites. Ces campus entre dans une logique de compétition entre les universités et d'augmentation des coûts en immobilisation qui n'atteint pas les objectifs du Québec en matière d'enseignement universitaire.

Pour donner une chance à la réussite d'une réelle politique sur la formation à distance qui soit profitable aux régions du Québec, un moratoire doit être installé le temps d'évaluer les avancés que l'on puisse faire. Dans tous les cas, la seule compétitivité des universités ne devrait pas décider de l'instauration de campus satellites des universités québécoises, et un tel pouvoir d'étude et de décision

devrait être délégué dans une instance indépendante neutre comme un Conseil national des universités.

Modèle du partage des coûts et des revenus

Il est évident que la création d'un modèle plus intégré occasionnerait un investissement initial majeur pour financer la réflexion et financer l'instauration initiale du système. Toutefois, il faudrait réfléchir par la suite à comment répartir les coûts de fonctionnement entre la TÉLUQ qui offrirait son expertise technologique et les universités qui offriraient leur contenu. L'AÉTÉLUQ croit que la méthode la plus intéressante serait que les universités payent à la TÉLUQ la location de son infrastructure technologique de haut de gamme, qui serait constamment mise à jour au rythme de la recherche, au lieu d'avoir à en concevoir un. Il s'en suivrait une économie d'échelle.

La TÉLUQ pourrait avoir alors devenir une formule encore plus attrayante. Par exemple, à l'Université Laval, il pourrait y avoir un cours d'administration ADMIN759-TÉLUQ, signifiant à l'individu que le cours en ligne porte le saut de qualité de la TÉLUQ. Pour la TÉLUQ, le montant que les universités devraient lui payer couvrirait les coûts d'exploitation du système et les coûts administratifs. Il est donc important que cette mesure soit reliée à l'inscription d'un étudiant à un cours et non relayé à une formule suivant le nombre d'EETP.

Pour que ce système fonctionne bien et soit performant toutefois, il doit être mis en place directement par l'État québécois et non en laissant les universités créer des partenariats ponctuels et indépendants les uns des autres. Ce que l'État doit faire, c'est d'institutionnaliser cette collaboration.

Propositions de l'AÉTÉLUQ sur le financement des universités au Québec

Une tendance nette se profile depuis quelques années et plusieurs spécialistes le mentionnent. De plus en plus d'étudiants ont un parcours atypique où les études à temps partiel font un jour ou l'autre partie de leur cheminement. Le financement universitaire doit s'adapter à cette nouvelle réalité.

Comme mentionné à plusieurs reprises, les étudiants à temps partiel représentent l'immense majorité des étudiants de la TÉLUQ. Une analyse des coûts de fonctionnement indique que la TÉLUQ est pénalisée par la formule actuelle. La subvention générale est calculée par EETP (étudiant équivalent à temps plein). Le gouvernement octroie un montant aux universités par étudiant à temps. Pour les étudiants à temps partiel, ils les accumulent jusqu'à concurrence d'un étudiant à temps plein.

Ordinairement, les étudiants à temps partiel ont les mêmes accès qu'un étudiant à temps plein aux installations et aux services de l'université. Ils représentent également un coût administratif équivalent. Par exemple, un étudiant à temps partiel et un étudiant à temps plein nécessitent la même lourdeur administrative quant à la gestion de son inscription, de sa carte étudiante et des différents services offerts par l'université. Or, si le coût administratif d'un étudiant à temps partiel et d'un étudiant à temps plein est le même, une subvention qui n'est pas majorée sur ce principe fait en sorte que les étudiants à temps partiel coûtent plus cher. La TÉLUQ se voit donc désavantagée dans cette méthode de financement. Le rapport Tremblay-Roy mentionne clairement ce désavantage¹⁴.

¹⁴ Pour une réforme du financement des universités québécoises, Hélène P. Tremblay et Pierre Roy, Rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités.

Recommandation 1 : Que la TÉLUQ bénéficie d'une subvention pour mission particulière bonifiée dans son financement public pour prendre en compte la population étudiante majoritairement à temps partiel.

Bien que les étudiants de la TÉLUQ résident principalement au pourtour des grands centres, c'est-à-dire Montréal et Québec, la spécialisation de l'université sur la formation à distance en fait un établissement privilégié pour l'enseignement universitaire en région. Le gouvernement doit prendre acte et permettre à la TÉLUQ de s'implanter comme une offre notoire et réputée hors des grands centres en l'incluant dans l'enveloppe destinée aux missions pour les régions.

Considérant que cette enveloppe est octroyée aux universités ayant une infrastructure physique et un enseignement plus traditionnel et que la TÉLUQ offre déjà ses cours à l'ensemble du territoire québécois, l'enveloppe pourrait être avoir un dessein différent pour la TÉLUQ. En effet, elle pourrait être une enveloppe délivrée par le gouvernement dans le but spécifique et contraignant de promouvoir l'université à l'extérieur des grands centres du Québec.

Recommandation 2 : Qu'il soit reconnu que la TÉLUQ a une mission d'établissement en région dans son financement et dans ses activités.

Le système de classification et regroupement des domaines d'enseignement et de recherche¹⁵ (ci-après CLARDER) est utilisé pour classer les activités des universités avec l'objectif de maintenir une équivalence de financement entre ces dernières. Au meilleur de notre connaissance, une mise à jour du système est entreprise depuis des années, mais ne serait toujours pas complétée. Le rapport Tremblay-Roy soulignait qu'un effort de « quelques personnes à temps plein » serait en mesure de compléter la mise à jour. Or, le ministère a trois versions du

¹⁵<http://www.education.gouv.qc.ca/universites/professeurs-et-personnel-duniversite/regles-budgetaires-et-reddition-de-comptes/methode-de-denombrement-de-leffectif-etudiant/>

classement dont les dernières mises à jour datent de 2012, soit avant la publication du rapport Tremblay-Roy¹⁶.

L'utilité du système CLARDER pourrait être décuplée en ajoutant un palier de classification s'intéressant au contenu plus détaillé des cours et non seulement à la discipline enseignée. En termes de financement, cette mesure aurait des impacts relatifs selon les disciplines. Les étudiants gagneraient de préciser le système CLARDER puisque la mesure limiterait la marge de manœuvre des universités dans la reconnaissance des cours. On limiterait ainsi la compétition entre les universités.

Avec l'augmentation des parcours dits atypiques et l'accroissement de la difficulté des étudiants de concilier la famille, le travail et les études, un grand nombre d'étudiants change d'institution au cours de leur parcours. Ces derniers font souvent des demandes d'équivalence entre leur cours.

Les étudiants demandant des crédits d'équivalence sont souvent à la merci des directions de programme et n'ont qu'un faible pouvoir de négociation. Face à une direction de programme dont l'intérêt est certainement d'assurer la qualité du diplôme, mais aussi de multiplier le nombre d'étudiants dans leur cours pour augmenter leur financement « par tête », les étudiants n'ont que comme argument le poids de leur inscription éventuelle dans le programme.

La complexification du système CLARDER sur la base du contenu des cours permettra d'instaurer une norme gouvernementale sur les équivalences entre les cours et ainsi offrir à l'étudiant une réelle échelle de comparaison et ainsi rééquilibrer la négociation entre les deux partis.

De plus, cette mesure pourrait intégrer un plan de réduction de la compétition entre les universités en limitant la propension des directions de programme à refuser l'octroi d'équivalences basées sur la discrimination entre les établissements. Cela

¹⁶http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Method_e_denombrement/TableConcordance_CodeCLARDER.pdf

favoriserait également la mobilité étudiante, qui aide grandement les universités ayant une mission en région.

Il est également dans l'intérêt de l'État québécois de ne pas payer aux universités deux fois la même subvention pour le même élève. Sans enrayer complètement ce problème, la complexification du système CLARDER créerait une norme vers la bonne direction.

Les étudiants de la TÉLUQ sont nombreux à avoir un parcours atypique et tout aussi nombreux à avoir préalablement étudié dans d'autres universités. Cette mesure leur serait particulièrement profitable.

Pour que cette mesure soit réellement profitable, les étudiants devraient avoir accès au système CLARDER en ligne et dans un format facilitant son utilisation. Actuellement, le système CLARDER est disponible sur le site du ministère, mais pas d'une manière à ce qu'il soit utile pour les étudiants. Dans ce même esprit, l'AÉTÉLUQ souscrit à la recommandation 6 de la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) :

A) Justifier par écrit tout refus d'équivalence de cours crédités. B) Créer un mécanisme d'appel indépendant pour les étudiants à qui on a refusé d'accorder une équivalence de cours. C) Refuser d'accorder à une université la subvention gouvernementale pour un cours déjà réussi dans le cas où l'appel a donné raison à l'étudiant.¹⁷

Recommandation 3 : Que le ministère continue d'approfondir le système de classification de la recherche et des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER).

Le caractère particulier de la TÉLUQ rend l'application stricte de la grille de pondération inadéquate. Les coûts de l'enseignement se comparent difficilement avec les autres universités. Il faut comprendre que les coûts d'enseignement ne se

¹⁷ http://faeuqep.qc.ca/pdf/memoire_finance%20accessibilite_fev_2014.pdf

calculent pas par étudiant dans les cours de la TÉLUQ. La différence de coûts de l'enseignement d'un cours ayant 10 étudiants ou 100 étudiants se calcule. Or, la conception d'un cours est beaucoup plus coûteuse qu'une université normale qui externalise le coût de conception du cours sur le professeur. L'infrastructure technologique ajoute un poids économique supplémentaire. Comme le mentionne la TÉLUQ dans un rapport de 2004 : la conception d'un cours est un investissement¹⁸. Si un cours n'attire pas suffisamment d'étudiants, il peut représenter un investissement infructueux.

Or, les services de la TÉLUQ sont personnalisés et l'encadrement est individualisé compte tenu de la réalité de l'inscription continue. Il faut savoir que les chargés d'encadrement sont payés « par étudiant » ce qui fait qu'une modification du ratio professeur-étudiant n'apporterait pas d'économie d'échelle. En bref, dans le calcul du coût, il y a deux différences majeures : le coût de conception et le risque qui est encouru et finalement, le coût d'enseignement par élève qui ne suit pas la même logique.

Une formule de financement de la portion enseignement basée sur une grille de pondération ne peut pas être adaptée à la fois aux universités classiques et à la fois à la TÉLUQ. Le rapport Tremblay-Roy recommande qu'un ajustement particulier soit fait à la TÉLUQ suite à l'application de la grille. L'AÉTÉLUQ appuie cette recommandation, mais souligne que la majoration, qu'elle soit à la baisse ou à la hausse ne soit pas arbitraire, mais basée sur une analyse des coûts réels de l'enseignement à la TÉLUQ. La formule d'ajustement choisi devra toutefois s'assurer de la stabilité du financement.

Recommandation 4 : Que le recours à la grille de pondération s'applique de manière différenciée à la TÉLUQ pour refléter les cours réels de l'enseignement.

¹⁸ <http://www.ugam.ca/medias/memoires/teluq.pdf>

Il est également important de rééquilibrer le financement universitaire des universités francophones et des universités anglophones en offrant un incitatif monétaire à offrir la formation et l'enseignement en français. En 2013, un collectif de professeurs d'universités québécoises mentionnait ceci :

En effet, les citoyens québécois ayant l'anglais comme langue maternelle représentent environ 8,3% de la population. En revanche, selon les données du ministère de l'Éducation de 2011, 25% des étudiants fréquentent les universités de langue anglaise au Québec et 18% suivent une formation collégiale en anglais. En ce qui concerne le financement universitaire, les établissements anglophones reçoivent 29% de l'ensemble des revenus qui sont alloués aux universités¹⁹.

Dans un contexte de diminution du poids relatif des francophones au Québec²⁰ et dans un contexte où les étudiants sont nombreux à faire un déplacement linguistique vers des établissements anglophones et contribuant ainsi à angliciser le Québec²¹, il est primordial qu'augmenter l'attrait pour les étudiants envers les universités francophones et de faire en sorte que les universités francophones ne soient pas pénalisées par l'attrait naturel de l'anglais dans le bassin nord-américain.

Le recours au financement « par tête » avec la grille de pondération et le système de classification CLARDER n'offre que très peu d'opportunité pour favoriser les institutions francophones si le principe d'équité entre les universités est érigé en dogme. L'AÉTÉLUQ croit que les besoins des étudiants et l'intérêt du Québec devraient passer avant les enjeux de compétitivité entre les universités et d'équité dans le financement.

Or, au nom de la volonté du Québec de demeurer français, de la prédominance du français comme langue d'enseignement et d'équité entre les groupes linguistiques,

¹⁹<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201302/22/01-4624566-les-universites-anglophones-finances-demasurement.php>

²⁰<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/490027/projections-linguistiques-chute-de-la-place-du-francais-d-ici-2036>

²¹<https://quebecfrancais.org/wp-content/uploads/2015/05/Un-prolongement-necessaire-Etude-Version-finale2.pdf>

l'AÉTÉLUQ recommande l'ajout d'une variable linguistique dans la grille de pondération qui augmenterait le financement des activités qui se donne en français. En tant que première institution d'enseignement à distance de la francophonie, l'AÉTÉLUQ profiterait énormément de cette mesure.

Recommandation 5 : Que la grille de pondération serve d'outil à la promotion du français, langue officielle et commune, de l'enseignement universitaire au Québec.

De même que pour la subvention générale, la TÉLUQ est énormément désavantagée par la formule de financement pour le soutien à l'enseignement et à la recherche. La formule est la suivante : 2,5 M\$ + 1706 x nombre d'EETP. Le montant de base de 2.5 millions est le même pour chaque université, donc pour les universités de petites tailles comme la TÉLUQ, ce montant représente une énorme part de son financement global de ce poste budgétaire. La figure suivante présente la situation²².

Comme le mentionne le rapport Tremblay-Roy : « Leurs coûts administratifs [des universités de petites tailles] incompressibles sont probablement supérieurs au montant consenti, ils se voient alors obligés de les financer à même des sources allouées pour d'autres fins »²³.

Ajouter à cela que la formule de dénombrement en EETP, comme exposé dans un point précédent, désavantage la TÉLUQ précisément, l'AÉTÉLUQ demande à ce que le principe exposé lors de la recommandation 1 sur la subvention publique soit appliqué au soutien à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire d'augmenter la subvention des étudiants à temps partiel. En somme, l'AÉTÉLUQ recommande l'application de la recommandation 8 du Rapport Tremblay-Roy²⁴.

²² Pour une réforme du financement des universités québécoise. Par Hélène Tremblay et Pierre Roy. Rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités, p. 17.

²³ Idem, p. 17

²⁴ Idem, p. 152

Recommandation 6 : Que la subvention pour le soutien à l'enseignement et à la recherche soit modifiée en augmentant l'enveloppe de base et en changeant l'étalon EETP pour y inclure une forme améliorée pour la prise en compte des étudiants à temps partiel.

Les subventions spécifiques sont souvent décrites comme opposées au principe d'équité entre les universités. Il est vrai que l'accumulation des subventions spécifiques crée une iniquité puisque ces dernières ne sont pas octroyées systématiquement, mais plutôt de manière arbitraire selon la priorité du moment du gouvernement en place.

L'AÉTÉLUQ croit que les subventions spécifiques peuvent servir justement à balancer les ratés de la grille de pondération et à financer des priorités du gouvernement du Québec qui est légitime et qui peut être débattu démocratiquement. Or, il est vrai que le système de financement des universités pourrait bénéficier d'une réévaluation des subventions spécifiques suite à réforme de la subvention générale et les recentrer sur des axes de financement cohérent.

L'équité entre les universités ne doit pas empêcher le gouvernement d'allouer les fonds nécessaires aux universités qui ont un avantage comparatif pour faire avancer les priorités de son agenda. La recherche de l'équité entre les universités est demandée en vertu du principe de compétitivité entre les universités. L'AÉTÉLUQ aimerait diminuer l'intensité de cette compétitivité.

Recommandation 7: Qu'il y ait une révision des subventions spécifiques pour qu'elles soient fondées sur les priorités du gouvernement.

La recommandation vise à rendre plus claire et plus spécifique l'allocation d'enveloppes pour des priorités transversales au simple fonctionnement des universités. En créant des postes budgétaires spécifiques pour ces priorités, l'État serait en mesure de mieux communiquer ses efforts dans des secteurs clés qui constituent la légitimité démocratique de son financement. D'abord, une enveloppe spécifique pour les étudiants ayant une situation particulière (situation de handicap,

premières nations et Inuits, étudiant à temps partiel, etc.) pourrait être prévue pour les universités selon leur clientèle et l'État pourrait évaluer le rendement de ses investissements.

Ensuite, à travers ces enveloppes, le rapport Tremblay-Roy propose d'y inclure les mesures de financement relié à la qualité de la formation, les primes institutionnelles et de diplomation, le soutien à la recherche et la mission du développement régional.

Toutefois, le rapport Tremblay-Roy intègre la formation à distance comme un volet du fonds de soutien à l'innovation qui est un aspect du poste budgétaire relié à la qualité de la formation. L'AÉTÉLUQ croit que la formation à distance devrait faire l'objet d'une réflexion plus large. La partie d'intérêt pour l'AÉTÉLUQ est les cours à distance à l'étranger, mais il est souhaitable d'avoir une formule flexible compte tenu de la réalité des cours à distance.

Recommandation 8: Que la recommandation 14 du Rapport Tremblay-Roy sur les mesures prioritaires de la politique de financement des universités soit appliquée.

Chaque 5 ans, l'ensemble des établissements universitaires du Québec ont l'obligation de fournir aux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec certaines statistiques permettant d'évaluer leur rendement. Chaque année, les établissements ont également l'obligation d'entrer leurs statistiques dans les différents systèmes du ministère. Ces statistiques ne sont pas difficiles à compiler pour les universités. Elles sont nécessaires dans leur activité, notamment pour leur financement. Or, ce ne sont pas toutes les associations étudiantes qui ont accès à ces informations. Ces dernières seraient plus à même de jouer leur rôle de représentation des étudiants et de partenaire de l'administration universitaire si ces statistiques leur étaient fournies plus aisément. Le partage de ces informations pourrait grandement améliorer la relation collaborative entre les associations et les administrations.

Recommandation 9: Que les universités aient l'obligation de rendre disponible aux associations étudiantes accréditées ou reconnues les statistiques annuelles de leur établissement.

Les étudiants sont directement touchés par les frais institutionnels obligatoires (FIO). Il s'agit des frais chargés en sus des frais de scolarité et ils sont spécifiques d'établissement en établissement, voire de programme en programme. Les étudiants et les associations étudiantes doivent être informés des disparités entre les universités concernant les FIO. En rendant cette information publique, les associations étudiantes disposeraient d'informations suffisantes pour analyser et prendre des revendications éclairées auprès des administrations des universités. Aussi, pour éviter la confusion et encourager la comparaison et la transparence, une dénomination standardisée est nécessaire. En effet, puisque les FIO sont propres à chaque établissement, la comparaison peut être difficile à faire puisque chaque université donne son propre nom aux frais. Deux noms différents peut donc représenter la même utilisation de ces fonds puisés à même les frais universitaires chargés aux étudiants.

Recommandation 10: Que la liste des frais institutionnels obligatoires de toutes les universités du Québec soient rendues publiques sur le site internet du ministère dans une dénomination standardisée.

Les frais institutionnels obligatoires financent des services directement relatifs à l'éducation et doivent être considérés comme tel non plus comme un supplément à l'activité principale des universités. Par exemple, il est impensable qu'une université n'offre aucun service d'Internet sans fil à ses élèves, services de carte étudiante ou encore de service de production d'attestations. L'État québécois devrait assumer le coût des frais institutionnels tout en réglementant les demandes des universités.

Or, dans la situation actuelle, il s'avère toujours nécessaire pour les intérêts des étudiants que leur association étudiante ait un mot à dire sur les FIO. À tout le moins, le ministère doit utiliser suffisamment d'incitatifs pour encourager les

universités à conclure des ententes de bonne foi avec les associations étudiantes. Par exemple, une date limite de la négociation pourrait éviter qu'un partenaire de mauvaise foi étire inlassablement les négociations. De plus, les unités universitaires n'ayant pas d'association étudiante pour conclure une entente pour un FIO devraient être plus contraints de consulter les étudiants. Il s'agit en effet de l'esprit de l'encadrement aux frais institutionnels obligatoires dans la grille de financement des universités²⁵.

Recommandation 11: Que les règles d'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO) soient révisés afin d'inclure des incitatifs à la négociation de bonne foi entre les administrations universitaires et les associations étudiantes accréditées ou reconnues, notamment en ajoutant une durée limite de négociation.

Le Rapport Tremblay-Roy explique bien la disparité entre les universités concernant les coûts que les étudiants doivent défrayer en frais institutionnels obligatoires. Si le Rapport Tremblay-Roy fait grand cas de cette disparité et qu'il se soucie beaucoup d'une équité entre les universités, l'AÉTÉLUQ offre un autre angle d'analyse. D'abord, si la disparité dans les montants versés par les étudiants est expliquée par une disparité des services négociés avec les associations étudiantes, l'AÉTÉLUQ n'y voit pas de problèmes particuliers. Toutefois, y a-t-il une équivalence entre les coûts des mêmes services d'une université à l'autre? Est-ce qu'un dollar investi pour l'administration à McGill apporte autant à l'étudiant de McGill que le même dollar investit pour l'administration de l'Université Laval? Il rend difficile de négocier la qualité et le coût de services offerts pour les étudiants s'il n'existe pas une échelle de comparaison. Les étudiants gagneraient beaucoup à ce que le ministère s'intéresse à cette question qui est corollaire de la disparité des coûts qui n'est relatifs qu'à la quantité de service.

²⁵ Article 3.3, Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2017-2018, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf.

Recommandation 12: Que le ministère responsable de l'enseignement supérieur étudie l'équivalence des coûts entre les services offerts par les universités.

Dans le choix de leur université, les étudiants choisissent en priorité leur programme d'études, le positionnement géographique et la réputation de l'université. Dans le choix crucial d'un programme d'étude et d'une université, les étudiants sont prisonniers des disparités dans les frais institutionnels obligatoires entre les universités. Si l'aide financière aux études ne pallie pas de manière normalisée les frais institutionnels obligatoires, les étudiants les moins nantis pourraient être désavantagés par leur propre choix de programme. Dans une perspective d'accessibilités aux études universitaires dans le champ d'études et l'université au choix des étudiants, l'AÉTÉLUQ croit que les frais institutionnels obligatoires ne doivent pas être une barrière au libre choix. Il en va ainsi que pour s'en assurer, les prêts et bourses doivent être octroyés en fonction du coût réel des études.

Recommandation 13: Que les frais institutionnels obligatoires, qui sont différenciés entre les universités, soient pris en compte dans le calcul des prêts et bourses octroyés par le programme québécois d'aide financière aux études (AFE).

Le développement de la TÉLUQ relève d'elle même. Elle a énormément de latitude dans son développement et, à l'instar des autres universités du Québec, est à la recherche de plus de financement pour ses activités. Puisque le financement découle directement des étudiants en équivalence à temps plein, il y a donc une course aux effectifs étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur. Cette compétition concurrentielle se fait à l'aide des moyens financiers et opérationnels de chacune d'entre elle.

Toutefois, ces ressources sont toutes financées, en très grande majorité, par les subventions publiques. Ce développement non cohérent du réseau québécois universitaire entraîne des dépenses concurrentes dans la même enveloppe

budgétaire du gouvernement. L'un des exemples flagrants de cette concurrence avec des fonds publics pour la course aux effectifs étudiants est la construction prochaine d'un campus du HEC Montréal en plein centre-ville, à distance de marche de l'ESG UQAM, de la faculté Desautels de McGill et de la John Molson School of Business²⁶. Le but évidemment non avoué de cette nouvelle localisation est d'aller chercher un bassin de formation continue et complémentaire pour les personnes d'affaires du centre-ville qui sont déjà desservis, en français comme en anglais, par ces trois autres institutions d'enseignement traditionnel en plus d'une grande offre de programmes d'administration par la TÉLUQ.

Ce genre d'investissements majeurs en infrastructure et de compétition ne devrait donc pas relever d'eux-mêmes, puisque le développement cohérent et l'optimisation des ressources limités du financement de l'enseignement supérieur doit relever d'une unité indépendante. Puisque l'on veut que ce soit l'unique intérêt du réseau universitaire qui soit pris en compte, l'intérêt politique des institutions parlementaires devrait être écarté d'une telle unité. Revendication de longue date du mouvement étudiant, c'est donc un conseil national des universités du Québec (ci-après CNUQ), indépendant du ministère responsable de l'enseignement supérieur, qui devrait avoir le mandat du développement cohérent, d'étude des projets et d'autorisation des investissements majeurs des universités du Québec.

Recommandation 14 : Que soit créé un Conseil national des universités du Québec (CNUQ) chargé d'encadrer le développement cohérent des universités, d'étudier les dossiers d'intérêts au réseau et d'autoriser les investissements majeurs tout en réduisant la concurrence des universités avec les fonds publics.

Toujours dans une vision que la TÉLUQ et le Québec ont le potentiel d'être des chefs de file en formation à distance, une politique gouvernementale sur la formation à distance doit être élaborée. Avec la quasi-totalité des universités québécoises ayant développé une offre de cours à distance et de cours hybrides

²⁶ Projet d'édifice au centre-ville d'affaires, <http://www.hec.ca/centre-ville/>.

(soit les cours avec une partie en présentiel et une partie à distance), il y a de grandes inégalités dans cette offre selon les priorités et les moyens des établissements. Non seulement cette inégalité est grande ici, mais la compétition universitaire à distance est également mondiale, et les comparaisons se doivent de sortir du territoire immédiat.

Recommandation 15 : Que soit adoptée une Politique sur la formation à distance au Québec visant à disposer d'une vision d'ensemble et un développement cohérent permettant de se doter d'un réseau de niveau mondial.

Enfin, il va de soi qu'afin que le Québec, profitant de sa nouvelle réputation de joueur de niveau mondial pour ses technologies, puisse devenir ce meneur en formation à distance, des recherches doivent être menées. Cette démarche scientifique sur les meilleures pratiques permettront de développer un modèle unique et exemplaire. Cette opportunité permettrait d'étendre son offre, principalement en français, aux étudiants de partout dans le monde.

La TÉLUQ est déjà en tête de file pour sa recherche sur la formation à distance. Dans la logique qu'elle serait investie par le gouvernement de cette mission particulière, il faudrait donc qu'elle dispose d'une subvention publique particulière.

Recommandation 16 : Que la TÉLUQ reçoive la mission particulière de recherche dans le domaine de la formation à distance et bénéficie d'une subvention particulière afin de remplir cette mission.

Conclusion

Les astres sont alignés pour qu'une réflexion florissante sur le système de financement des universités, sur la formation à distance et sur l'avenir de la TÉLUQ. Ce document fait valoir les intérêts de la communauté étudiante de la Télé-université et des membres de l'AÉTÉLUQ dans les différents processus de discussion sur les sujets. Nous encourageons les partenaires internes et externes de l'association et les autorités gouvernementales à étudier les problèmes et les opportunités soulevés ainsi qu'à appliquer les recommandations formulées.

Bibliographie

Bilan et perspectives de la TÉLUQ, TÉLUQ, 2015

Pour une réforme du financement des universités québécoises, Hélène P. Tremblay et Pierre Roy, Rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités.

Rapport d'enquête ICOPE,

http://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/rapport_enquete_icope_2011.pdf

Audition des dirigeants de la TÉLUQ à l'Assemblée nationale du Québec, 2015,

<http://m.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-60643.html>

Portrait socioéducatif des étudiants de premières générations, Université du Québec, 2015.

http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/09/Portrait-EPG_Faits-saillants-27-10-2015.pdf

Les universités anglophones financées démesurément

<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201302/22/01-4624566-les-universites-anglophones-financees-demesurement.php>

Le français reculera comme langue maternelle d'ici 2036

<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/490027/projections-linguistiques-chute-de-la-place-du-francais-d-ici-2036>

L'application de la Charte de la langue française au collégial, un prolongement nécessaire

<https://quebecfrancais.org/wp-content/uploads/2015/05/Un-prolongement-necessaire-Etude-Version-finale2.pdf>

L'importance croissante des étudiants non-traditionnels

<http://www.capres.ca/2016/09/limportance-croissante-etudiants-non-traditionnels/>

Faut-il reconnaître les cours en ligne

<https://www.usherbrooke.ca/ssf/veille/perspectives-ssf/numeros-precedents/janvier-2011/le-ssf-veille/faut-il-reconnaitre-les-cours-en-ligne/>

Méthode de dénombrement de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein

<http://www.education.gouv.qc.ca/universites/professeurs-et-personnel-duniversite/regles-budgetaires-et-reddition-de-comptes/methode-de-denombrement-de-leffectif-etudiant/>

Table de concordance du code CLARDER

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Methode_denombrement/TableConcordance_CodeCLARDER.pdf

Pour un financement qui garantit l'accessibilité de tous

http://faeuqep.qc.ca/pdf/memoire_finance%20accessibilite_fev_2014.pdf

Mémoire de la TÉLUQ

<http://www.uqam.ca/medias/memoires/TÉLUQ.pdf>

La TÉLUQ menacé de fermeture

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/30/01-4915503-la-TÉLUQ-menacee-de-fermeture.php>

Effectifs par universités canadiennes

<http://www.univcan.ca/fr/universites/statistiques/effectifs-par-universite/>